

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUJI

DELIBERATION N°43/MJI/2020 DU 29 AOUT PORTANT DEMANDE DE CESSION A TITRE GRACIEUX DE LA PARCELLE AN 138

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 20

De votant : 22

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 01/09/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le *22/08/2020*

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUACHI, SOILHI ANSUMATI, SOUFFOU ABDALLAH, ALIDINA ASSANI, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, HEDJA KOURAICHIA, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, BACOILI OITAHA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, VITA SOIDIKI, MADI-ISLAME SAFINATI

Absents : MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI

Absents et représentés : NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI

Pouvoir a été donné :

- Par Monsieur NOUDJOUR MADI ASSANI à Madame HEDJA KOURAICHIA

- Par Monsieur SAINDOU MOHAMADI à Monsieur SOUFFOU ABDALLAH

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur BOURRA M'COLO Vita** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La commune envisage d'aménager des aires de jeux sur les espaces publics. Un projet incluant plusieurs places publiques a été déposé auprès de la préfecture de Mayotte pour un soutien financier.

Afin de pouvoir réaliser, ces aménagements la commune doit pouvoir justifier des droits de propriété sur ces zones. La parcelle AN 138, où se situe actuellement la place publique de la vigie, est envisagée pour la mise en place des aires de jeux cependant cette parcelle appartient au conseil départemental de Mayotte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :



DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUJI

DECIDE

DECIDE

- 1) De demander la cession à titre gracieux au conseil départemental de la parcelle AN 138
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré et délibéré le 29 août 2020
Pour extrait conforme
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Fait et délibéré et délibéré le 29 août 2020
Pour extrait conforme
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date 02/09/2020
Qualité Maire